



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JANVIER 2018

**OJ N°26 - AMENAGEMENT HABITAT.  
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.  
COMMUNE DE GUETHARY – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION  
DE LA COMMISSION LOCALE AVAP.**

Date de la convocation : 5 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°25), ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur représenté par OILLARBURU Louis, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°25), BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°2), BERTHET André, BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°23), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASNE Daniel, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°30), ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEBER Pierre, ETCHEBEST Michel représenté par CHALLA Sébastien (jusqu'à l'OJ N°25), ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°8), ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURUA Jean-Paul, GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño représenté par GARY Isabelle, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMIN Christian, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°15), HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°13), IRUMÉ Jacques, IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE

Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°24), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°11), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°25), LESPADE Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°25), MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°21), MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°30), MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°2), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°7 et jusqu'à l'OJ N°32), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°25), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERGARAY Léonie, AGUERRE Barthélémy, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERLAN Simone, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, CARPENTIER Vincent, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DESTIZON Patrick, DOYHENART Jean-Jacques, ECHEVERRIA Philippe, ELGOYHEN Monique, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre, ETCHETO Henri, FIESCHI Pierre, GOMEZ Ruben, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IDIART Michel, INCHAUSPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LAPEYRADE Roger, LEURGORRY Charles, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, PEILLEN Jean-Marc, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SERVAIS Florence, URRUTIAGUER Sauveur, VEUNAC Jacques.

#### PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BERLAN Simone à BEHOTEGUY Maïder, BRAU-BOIRIE Françoise à MILLET-BARBE Christian, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à MIALOCQ Marie-José, BUSSIRON Jean-Yves à PONS Yves, DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°23), DESTIZON Patrick à VEUNAC Michel, DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ETCHEBERRY Jean-Jacques à LOUGAROT Bernard, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°9), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette, FIESCHI Pierre à INCHAUSPE Beñat, GUILLEMOTONIA Pierre à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°16), HARRIET Jean-Pierre à SANBERRO Thierry, IDIART Michel à IRUME Jacques, INCHAUSPÉ Henry à POEYDESSUS Philippe, IRIGOYEN Jean-François à ELHORGADARGAINS Gaxuxa (à compter de l'OJ N°14), LASERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie (à compter de l'OJ N°12), MEYZENC Sylvie à MARTIN-DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°22), MOTSCH Nathalie à BARUCQ Guillaume, SANPONS Maryse à ALZURI Emmanuel, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier, URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre, VEUNAC Jacques à DEQUEKER Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°26 - AMENAGEMENT HABITAT.  
PROTECTION PATRIMOINES ET PAYSAGES.  
COMMUNE DE GUETHARY – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - ACTUALISATION  
DE LA COMMISSION LOCALE AVAP.**

Rapporteur : Monsieur Pascal JOCOU

Mes chers collègues,

Par délibération du 19 novembre 2014, la commune de Guéthary a approuvé l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Cette démarche est devenue, suite à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP), un Site Patrimonial Remarquable (SPR) avec le maintien - d'ici à une prochaine révision - de l'outil de gestion que constitue l'AVAP (règlement et zonage).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et comme précisé dans la délibération cadre adoptée le 4 novembre 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est aujourd'hui compétente en matière de planification patrimoniale (SPR).

L'autorité compétente ayant changé, il est nécessaire d'actualiser la composition de la Commission locale AVAP telle que créée par délibération du Conseil municipal du 27 mars 2012 et dont la désignation des membres a été actualisée par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2014, étant précisé que sa composition reste régie par les articles L642.5 et D.642-2 du code du Patrimoine, en application de l'article 114 II de la loi CAP précitée.

Elle comprend donc un maximum de 15 personnes, à savoir :

- des représentants de la commune ou de l'EPCI compétent (minimum 5 et maximum 8),
- le préfet ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- deux personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnement local,
- deux personnes qualifiées au titre des intérêts économique locaux.

Un Maire ou le Président de la Communauté d'Agglomération, désigné en son sein par la commission, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement, il peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire de mandat électif.

Afin d'encourager une continuité dans le suivi de la démarche AVAP, la commune de Guéthary, par délibération du 6 décembre 2017, propose que la CLAVAP reprenne en partie les membres siégeant actuellement à la CLAVAP tout en actualisant le collège des élus de manière à ce que des élus communautaires siègent.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque acte cette proposition avec les élus communaux et communautaires suivants :

<b>Elus communaux</b>	<b>Elus communautaires</b>
Larrousset Albert	Burre-Cassou Marie-Pierre, Maire de Guéthary
Choignard Jean	Elissalde Philippe, Maire d'Ahetze
Joubert Jean-Claude	
Brini Richard	
Decreme Capucine	

Il est précisé que les autres membres de la commission AVAP restent inchangés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 I2° et L.5211-5 III ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L.642-5 et D.642-2 dans leur rédaction en vigueur avant la loi n°2016-925 ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et notamment ses articles 112 et 114 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération cadre portant sur la planification patrimoniale et les Sites Patrimoniaux Remarquables du 4 novembre 2017 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

Vu les délibérations de la commune de Guéthary du 27 mars 2012 et du 10 juin 2014 portant sur la création de la CLAVAP et sur la désignation des membres de la CLAVAP ;

Vu la délibération de la commune de Guéthary du 6 décembre 2017 portant sur la demande d'actualisation du collège des élus de la Commission locale AVAP,

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- approuver l'actualisation de la composition du collège des élus de la Commission locale AVAP de la commune de Guéthary

En application de l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée à la Mairie de Guéthary et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pendant une durée d'un mois, publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, et mention de ces affichages sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le **22 JAN. 2018**  
Publié le **22 JAN. 2018**

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeñça  
15 Avinyuda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération Pays basque
<b>Numéro de l'acte</b>	CC2018_26
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	5.3 - Désignation de représentants
<b>Objet de l'acte</b>	OJ N 26. Commune de Guéthary - Site patrimonial remarquable Actualisation de la Commission Locale AVAP.
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200067106-20180113-CC2018_26-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	22/01/2018
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	22/01/2018